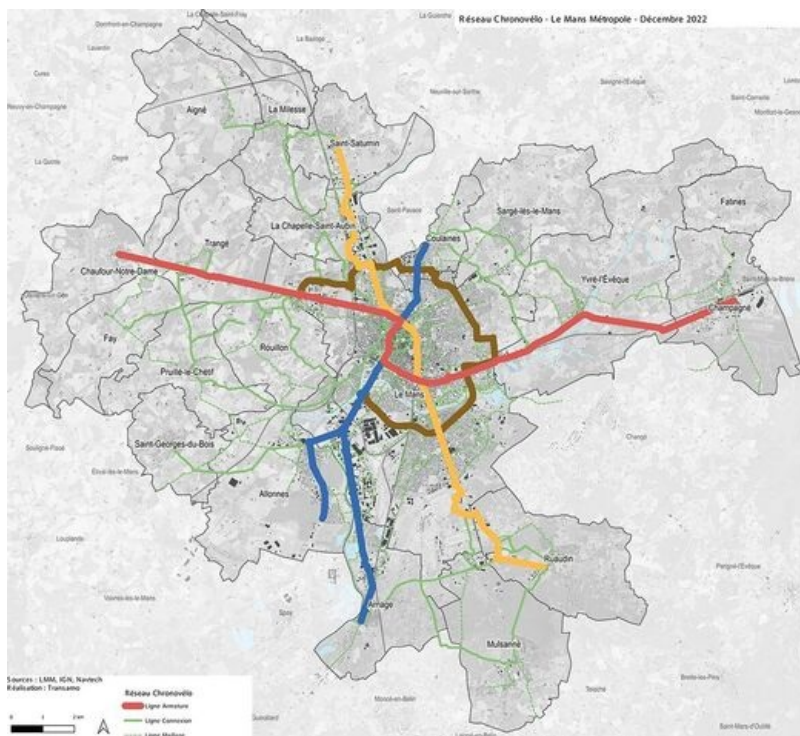


# Le réseau Chronovélo

Le projet de réseau cyclable Chronovélo traduit l'ambition du plan local d'urbanisme communautaire de développer l'usage du vélo. Il dessine un tracé à l'échelle des 20 communes de Le Mans Métropole.

Page modifiée le mardi 1 octobre 2024 • Données Le Mans Métropole

## Présentation



© Le Mans Métropole

Chronovélo est un projet d'aménagement qui prévoit la création d'un **réseau cyclable de 315 km confortable, sécurisé et efficace** à l'échelle de Le Mans Métropole. Il reliera l'ensemble des **20 communes**, équipements et bassins de vie du territoire.

### Itinéraires

Le réseau Chronovélo est structuré autour de **quatre grands itinéraires** cyclables qui traversent Le Mans Métropole de part en part.

Il est également composé d'un ensemble de voies cyclables qui permettent de **relier les bassins de vie** entre eux et de desservir les commerces et équipements de proximité.

### Enjeu

Le linéaire des itinéraires qui composent l'armature de Chronovélo est d'environ 75 kilomètres. Il dessert **70 % de la population et 90 % des emplois**.

Chronovélo participera également à l'amélioration de la **qualité de vie** et au **développement économique et urbain**.

## Objectifs



© Le Mans Métropole

Le projet de réseau cyclable Chronovélo regroupe **cinq objectifs principaux**.

1. Encourager la pratique du vélo pour tous.
2. Faciliter les déplacements vers les bassins de vie, zones d'emplois et équipements du territoire.
3. Offrir des aménagements de qualité – éclairage, signalisation, stationnements sécurisés – aux usagers.
4. Donner à chaque usager sa place dans l'espace public quel que soit son mode de déplacement.
5. Améliorer le cadre de vie pour tous les habitants.

## Calendrier

Le projet se déroule sur plusieurs années, avec les étapes suivantes.

- En 2016, lancement des premières études,
- en 2019 et 2020, approbation du programme par le conseil communautaire, approbation du plan local d'urbanisme et du plan de déplacement urbain,
- en 2021, début des études préliminaires sur le schéma directeur du réseau,
- début 2022, concertation publique réglementaire,
- juin 2022, validation du bilan de la concertation,
- septembre 2022, validation des études préliminaires,
- août 2023, désignation du maître d'œuvre,
- automne 2023, études d'avant-projet et préparation des demandes d'autorisation réglementaires,
- en 2024, finalisation et validation des études,
- au premier semestre 2025, enquête publique,
- mi-2025, début des travaux,
- automne 2025, ouverture progressive des tronçons du réseau.



**TÉLÉCHARGER : LA FRISE CHRONOLOGIQUE**  
*(pdf, 121 ko)*

## Études



Pas à pas, les choses avancent. À la suite de la concertation réglementaire de février-mars 2022, dont le bilan a été validé en juin 2022, les différentes étapes des études se poursuivent. Cette **phase préparatoire** est indispensable pour construire un projet bien pensé, pour qu'il soit adapté au territoire et aux besoins des habitants.

### Détail

Le diagnostic faune-flore se poursuit afin d'évaluer les potentiels impacts environnementaux du projet et les prendre en compte.

Des études techniques sont menées afin de définir les insertions et niveaux d'aménagements en fonction des besoins exprimés, d'analyser précisément où et comment la sécurité des usagers doit être renforcée, quelles modifications doivent être envisagées.

### Objectif

L'objectif est de valider les études pour pouvoir notamment effectuer les **demandes d'autorisations administratives** nécessaires et fixer un **calendrier global** de réalisation des travaux.



**TÉLÉCHARGER : LE BILAN DE LA CONCERTATION**

*(pdf, 7 Mo)*

### Concertation

Un cycle de réunions publiques d'information a été organisé entre avril et juin 2024. Habitants, acteurs et élus locaux se sont mobilisés pour découvrir les avancées du projet Chronovélo, secteur par secteur, et échanger avec l'équipe projet.

Retrouvez dès maintenant les supports de présentation de chaque réunion et, prochainement, la synthèse des échanges et enseignements de ce cycle.



**TÉLÉCHARGER : LA PRÉSENTATION DU SECTEUR OUEST**

*(pdf, 10 Mo)*



**TÉLÉCHARGER : LA PRÉSENTATION DU SECTEUR EST**

*(pdf, 12 Mo)*



**TÉLÉCHARGER : LA PRÉSENTATION DU SECTEUR SUD**

*(pdf, 11 Mo)*



**TÉLÉCHARGER : LA PRÉSENTATION DU SECTEUR NORD**

*(pdf, 3 Mo)*



**TÉLÉCHARGER : LES PRÉSENTATIONS DU SECTEUR LE MANS**

*(pdf, 22 Mo)*

### Enquête publique



La Déclaration d'utilité publique (DUP) est une étape essentielle qui a pour objectif d'obtenir des services de l'État la **validation de l'utilité publique** du projet. Cette décision officielle prendra appui sur le dossier de DUP déposé par Le Mans Métropole.

Une **enquête publique** se tiendra **en 2025**. Elle sera ouverte par le préfet à la demande de Le Mans Métropole, après délibération du conseil communautaire.

Elle donnera aux habitants la possibilité de s'informer sur les caractéristiques détaillées du projet et prendre connaissance des différents scénarios d'aménagement envisagés et de formuler des observations sur les propositions d'aménagement.

Une fois recueillies et analysées, ces observations seront intégrées dans le rapport d'enquête et permettront d'**affiner le projet**.

# 315

kilomètres

C'est la longueur du futur réseau Chronovélo.



## Territoire

La communauté urbaine Le Mans Métropole est composée de 20 communes.



[Voir les sites des communes.](#)



[Suivez l'actualité du réseau Chronovélo.](#)